

Séance Plénière
30 juin 2025

AMENDEMENT - Conditionner les garanties d'emprunt octroyées aux bailleurs sociaux à la mise en place de l'habitat intercalaire

Rapport N° CD-2025-3-8-5
N° applicatif 12704

Exposé sommaire : Notre collectivité apporte son soutien aux bailleurs sociaux pour réaliser des emprunts, en se portant garant. En vue de renforcer l'exemplarité des bailleurs sociaux de la CeA, il est demandé **de respecter un objectif conditionnant l'octroi de prochaines garanties d'emprunt : la mise en place de l'habitat intercalaire**. Ce dispositif qui est déployé dans plusieurs collectivités n'est pas envisagé, encore moins expérimenté, en Alsace, ce qui prive les personnes vulnérables de possibilités d'hébergement ou de logement. Sa mise en place pourra ouvrir de nouvelles solutions et répondre à l'urgence sociale.

Amendement

REPLACER (page 15) :

“Le présent rapport a pour objet de préciser les critères d'octroi pour les garanties d'emprunts octroyées par la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine du logement social. En effet, il est proposé de déroger à l'obligation, pour les bailleurs, d'avoir conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace pour obtenir la garantie à hauteur de 100%. Cette dérogation est mise en place jusqu'au 31 décembre 2026.”

PAR :

Le présent rapport a pour objet de préciser les conditions d'octroi pour les garanties d'emprunts par la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine du logement social. Il est proposé que les bailleurs sociaux remplisse une condition pour obtenir une garantie d'emprunt de la CeA :

- **mettre en place le dispositif intercalaire dans le cadre des logements sociaux en attente de démolition ou de redestination.** Permettant de répondre à la tension en matière d'hébergement et de logement, la solution intercalaire mobilise des logements vacants sur des périodes de courte ou moyenne durée pour y héberger ou pour y loger temporairement des personnes vulnérables.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

